



Proposition commerciale

Travaux de demolition - CROSNE

PASS CONFIANCE – 26 juin 2026

Votre contact SOCOTEC Construction :

Mandjan SAMASSY
SPS/Chargé d' affaire
Tel : 06 11 27 92 23
Mail : mandjan.samassy@socotec.com

SOCOTEC Agence SPS IDF
13 Cours Valmy
Tour Pacific
92977 PARIS-LA-DEFENSE

Interlocuteur CLIENT :

Jean-François PETIT
Directeur des services techniques
Tel : 06 17 07 59 56
Mail : jeanfrancoispetit@crosne.fr

VILLE DE CROSNE
35 avenue Jean Jaurès
91456 CROSNE

SOCOTEC CONSTRUCTION - S.A.S au capital de 9.116.700 euros – 834 157 513 RCS Versailles
Siège social : 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 – Guyancourt - 78182 St-Quentin-en-Yvelines Cedex – France



SOMMAIRE

1	SYNTHÈSE DE NOTRE OFFRE	3
2	VOTRE PROJET	5
	Ses principales caractéristiques	5
	Description et points particuliers	5
3	LA MISSION DE COORDINATION SPS	6
	L'équipe	6
	La méthodologie	6
	Les délais pour les principales prestations	7
	Les honoraires	7
4	CONDITIONS DE PAIEMENT	8
5	CONDITIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIALES	9

1 SYNTHÈSE DE NOTRE OFFRE

Nous vous remercions de nous consulter pour votre projet : Travaux de demolition à CROSNE.

Nous vous proposons le Pass Confiance qui a pour objectif de vous fournir les prestations qualitatives d'accompagnement suivantes :

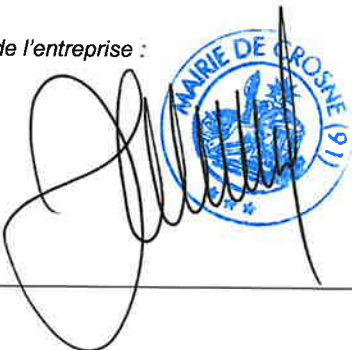
MISSIONS DEMANDÉES	HONORAIRES HT
MISSIONS DE BASE	
Mission de coordination SPS	1 120,00 €
TOTAL	1 120,00 €

Rappel de votre projet : Travaux de demolition à CROSNE

V1 - [K] 2606204C1000169

Fait à PARIS-LA-DEFENSE, le 26 juin 2026

« Par l'acceptation de la présente offre, je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales et les conditions spéciales correspondant aux missions listées dans le tableau des missions. »

Pour accord du Client	Pour SOCOTEC CONSTRUCTION SAS
Personne à contacter : <u>Jean-François PETIT</u>	Mandjan SAMASSY SPS/Chargé d' affaire
N° SIRET de la société à facturer : <u>219 101 912 00018</u>	Signature :
Adresse de facturation : <u>35 Avenue Jean Jaworski 91560 CROSNE</u>	
Date : <u>20/7/2026</u>	
Signature et cachet de l'entreprise : 	Agence SPS IDF 13 Cours Valmy Tour Pacific 92977 PARIS-LA-DEFENSE

NB : La présente proposition comporte 9 pages

2 VOTRE PROJET

Ses principales caractéristiques

Adresse de l'opération :

1, rue des bâtisseurs
91560 CROSNE

Nombre de bâtiments : 1

Type de réhabilitation : Légère

Type de finition : Aménagée

Stade d'avancement du projet : APD/DCE

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : 06/07/2026

Durée prévisionnelle des travaux : 1,0 mois

Montant prévisionnel des travaux HT (hors VRD) : 160 000,00 €

Montant Process HT : 160 000,00 €

Nombre de permis de construire : 1

Nombre de tranches déclarées au PC : 1

Description et points particuliers

Demolition de batiment.

3

LA MISSION DE COORDINATION SPS

OBJECTIF : *Prévenir les risques d'accidents liés à la coactivité d'entreprises.
Anticiper les risques pendant l'étude du projet et assurer le suivi des mesures de coordination pendant l'exécution du projet.*

Au vu des caractéristiques de votre projet, la catégorie de l'opération est : **3**

L'équipe

Votre coordonnateur SPS est **Mandjan SAMASSY**

Son suppléant est **HAOUES DEHIMI**

La méthodologie

Nos coordonnateurs utilisent un outil d'élaboration des documents, de suivi et de communication : RapsoSPS.

L'outil RapsoSPS permet à tous les stades d'une mission de coordination SPS d'élaborer tous les documents du ressort du coordonnateur et de communiquer avec tous les interlocuteurs d'une opération de BTP. La diffusion des documents est réalisée en temps réel et via une plateforme internet dédiée et sécurisée, les destinataires peuvent répondre ou commenter les documents.

De la phase conception à la livraison d'un ouvrage, RapsoSPS répond aux exigences réglementaires et permet de diffuser, gérer et suivre en temps réel l'avancement de la mission de coordination SPS.

Chaque coordonnateur dispose d'une tablette tactile pour ses interventions sur le terrain couplée à un ordinateur PC qui assure le « back-office ».

Les avantages de RAPSOSPS

- Des documents à tous les stades présentés sous une forme lisible, exploitable et synthétique.
- Le suivi et la traçabilité des interventions du coordonnateur SPS, la numérotation des documents émis sur une affaire en une série continue comme le veut la réglementation en matière de Registre-Journal de la Coordination.
- La diffusion automatique par mail de chaque document à l'ensemble des acteurs concernés : Maîtrise d'Ouvrage, Maîtrise d'œuvre, entreprises.
- La possibilité pour le Maître d'Ouvrage, et à sa demande, d'accéder à un site sécurisé lui permettant de consulter l'ensemble des documents émis sur son affaire (Chaque document diffusé est automatiquement enregistré en format non modifiable dans l'application).

Les délais pour les principales prestations

PHASE CONCEPTION (après réception des dossiers de conception)		DÉLAIS
Ouverture du Registre journal de coordination		10 jours
Examen des dossiers de conception		10 jours
Elaboration du PGC SPS / PGSC ou notice de sécurité		10 jours
Constitution du DIUO*	continu pendant toute la phase de conception	
PHASE RÉALISATION (délai de réalisation des livrables)		DÉLAIS
Compte-rendu (visites de chantier, inspections communes, réunions dont PV de CISSCT)		2 jours
Harmonisation des PPSPS		5 jours
Remise du DIUO final*		15 jours après réception

**Dans le cadre de travaux ne nécessitant pas de DIUO (ex : démolition), il vous sera remis une fiche de fin de mission reprenant les éléments du Registre journal de l'opération.*

Les honoraires

Vous trouverez la grille de prix en annexe de cette proposition.

Rappel du principal référentiel réglementaire :

- Loi 93-1418 du 31 décembre 1993
- Décret 94-1159 du 26 décembre 1994

Le mois supplémentaire de chantier pourra donner lieu à une facturation de **600,00 € H.T / mois**.

Le + Socotec : Nous pouvons également vous accompagner dans le cadre des Études de Sûreté et Sécurité Publique.

4 CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos conditions de paiement font l'objet des échéanciers suivants :

Échéancier CSPS	Répartition
Honoraires dus au PGC	50,00 %
Honoraires dus à la remise du DIUO	50,00 %

La présente proposition, dont la validité est de 3 mois, constituera le contrat après signature en page 4.

Les pièces contractuelles qui constituent cette commande sont par ordre de priorité décroissante :

- Les conditions Générales et Spéciales jointes à la présente offre
- La Norme 99-600 de juillet 2016 relative à la mission de Coordonnateurs SPS

Conditions de paiement - Modalités de règlement :

Nos honoraires seront révisables par application de la formule de révision $0.000 + 1.000 \text{ Im/Io}$ (Im étant l'indice Ingénierie du mois de facturation et Io l'indice du mois d'établissement de l'offre).

Les honoraires et frais majorés du montant de la TVA 20%, seront réglés et versés suivant l'échéancier proposé ci-dessus.

Ces paiements seront faits à 30 jours date de facture à SOCOTEC Construction par virement bancaire uniquement (au profit du compte suivant RIB indiqué sur nos factures).

5

CONDITIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIALES

Missions proposées	Conditions Générales correspondantes	Conditions Spéciales correspondantes
Mission de coordination SPS (KDA)	CONDITIONS GENERALES CG-SOC-CONS-AUTRES	CONDITIONS SPECIALES CS-SOC-SCT-SPS PREVENTION

Les Conditions Générales et les Conditions Spéciales sont mises à la disposition des CLIENTS sur le Site Socotec.fr où elles sont directement consultables.

Nous vous invitons à y accéder en cliquant sur le lien suivant : <https://www.socotec.fr/conditions-generales-socotec-construction-immobilier>

Envoyé en préfecture le 20/07/2026

Reçu en préfecture le 22/07/2026

Publié le 23/07/2026

ID : 091-219101912-20260709-2026_30D-AR